



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUPRÈS DU MINISTRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Le Secrétaire d'Etat

Paris, le 23 avril 2020

Monsieur le Président,

Depuis près de cinq semaines, l'ensemble de notre pays est confronté à la mise en œuvre de mesures très strictes sur le plan sanitaire pour enrayer l'épidémie de Covid19. Les décisions prises ont eu un impact majeur sur les dispositifs de protection de l'enfance et ont nécessité une grande adaptation et réactivité de l'ensemble des acteurs. Je veux saluer une nouvelle fois leur engagement et le travail mené par l'ensemble des professionnels du secteur ainsi que par les départements.

Comme nous avons pu en échanger ensemble le 9 avril dernier, la crise sanitaire que nous traversons est très loin d'être terminée et elle va avoir des incidences durables sur l'intégralité de nos politiques publiques. Dans ce contexte, la protection des enfants les plus vulnérables et de leurs familles doit être encore plus un sujet de vigilance et de mobilisation.

Depuis le milieu du mois de mars, grâce aux nombreux échanges que j'ai pu avoir avec vous, vos collègues présidents de départements et les présidents et directeurs généraux des associations et fédérations, des recommandations nationales ont été définies sur l'ensemble des missions et des activités : protection maternelle et infantile, établissements et services, assistants familiaux, mineurs non accompagnés. Je sais que vous avez particulièrement veillé à la transmission de ces orientations partagées et vous en remercie. Elles font l'objet d'un suivi et de réponses complémentaires quotidiennes de la part des services du Ministère des Solidarités et de la Santé.

Il me semblait important, conformément à notre discussion, de souligner quelques aspects qui sont, à l'heure actuelle, particulièrement importants.

Conscient dès le début de l'épidémie de l'impact de la fermeture des écoles et du confinement sur les situations familiales les plus fragiles et de l'exacerbation possible des violences intrafamiliales, j'ai souhaité qu'une visibilité maximale soit donnée aux outils qui permettent à chaque citoyen témoin de situations de danger ou de risque de danger pour un enfant et aux enfants eux-mêmes de signaler et d'alerter. J'ai souhaité notamment suivre de près l'activité du Service national d'accueil téléphonique pour l'enfance en danger (SNATED) pour mesurer les sollicitations auprès du 119-Allo Enfance en danger. Après une activité plutôt stable au début de la période du confinement, le nombre d'appels a augmenté de plus de 50% et 80% sur les deux dernières semaines écoulées.

Monsieur Dominique BUSSEREAU
Ancien Ministre
Président de l'Assemblée des départements de France
6 rue Duguay-Trouin
75006 PARIS

Il est ainsi indispensable en cette période que l'ensemble du circuit de repérage, d'analyse et de traitement des situations identifiées fonctionne de manière efficace. C'est le sens du travail interministériel que je conduis avec les ministères de la Justice et de l'Intérieur.

Je sais compter sur l'engagement des départements pour garantir la continuité d'activité maximale des cellules de recueil et d'informations préoccupantes (CRIP) : il s'agit tant d'assurer la réception des informations, notamment le relai des transmissions effectuées par le SNATED, que l'analyse et la conduite des évaluations des situations notamment par des rencontres physiques avec les enfants et les familles. **Nous partageons aussi la nécessité d'anticiper dès aujourd'hui les effets du déconfinement progressif et l'augmentation de la charge de travail des CRIP qui pourrait en résulter.**

Avec l'assouplissement des conditions de réquisition des importations de matériels de protection individuels par le décret du 20 mars 2020 et l'homologation de nombreux modèles de masques alternatifs en tissu, les départements se sont très fortement employés à répondre aux besoins des professionnels dans ce domaine. De nombreuses commandes ont été effectuées et acheminées ou sont en cours de l'être. Je veux là encore saluer ces initiatives et votre volonté d'organiser des coopérations avec les autres collectivités territoriales. **Cela me semble de nature à pouvoir notamment sécuriser les travailleurs sociaux qui interviennent à domicile dans le cadre des mesures d'assistance éducative : nous savons tous que la reprise complète de ces interventions auprès des enfants et des familles fait partie des objectifs les plus prioritaires.**

Les mesures d'urgence sanitaire qui ont été prises mi-mars ont nécessité la mise en œuvre de consignes parfois très strictes, notamment en ce qui concerne les droits de visites des parents auprès des enfants protégés. Nous savons à quel point cette organisation qui était indispensable a des conséquences fortes sur ces derniers et que le lien téléphonique ou visiophonique ne peut suffire dans la durée. **Nous avons donc convenu que les droits de visites sans hébergement des parents puissent progressivement se remettre en place dans les prochains jours, dans le strict respect des conditions sanitaires qui seront prochainement édictées. Les conditions de reprise des visites avec hébergement seront examinées dans le cadre des plans dits de déconfinement qui sont en cours d'élaboration pour une mise en œuvre à partir du 11 mai.**

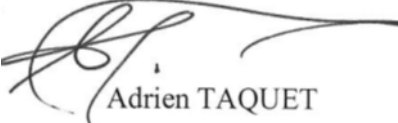
Etant tous deux en contact régulier avec les associations et les institutions qui accompagnent les enfants protégés, **nous sommes par ailleurs très attentifs à la situation des assistants familiaux, qui représentent une majorité des accueils en protection de l'enfance et qui apportent durant cette période une contribution indispensable pour l'accueil des nouvelles situations d'enfants protégés.** Là encore, je connais votre attachement et celui de vos présidents à mettre tout en œuvre pour les soutenir et les accompagner le mieux possible, en assurant notamment des contacts réguliers avec les référents éducatifs, en facilitant au maximum leur accès à l'enseignement à distance, en organisant toutes les solutions de répit possibles pour les situations les plus fragiles et en sécurisant au mieux leur exercice professionnel dans le respect du code de l'action sociale et des familles.

Enfin, nous partageons le fait que le travail qui avait été initié en amont de la crise sanitaire sur la sécurité et la qualité d'accueil des enfants protégés doit se poursuivre avec **le renforcement des contrôles et des évaluations de qualité des prises en charge au sein des structures.** Cet enjeu est d'autant plus d'actualité que l'épidémie de Covid19 a nécessité l'activation en quelques jours des plans

de continuité d'activité des établissements qui ont fait passer au second plan l'activité de contrôle déployée d'ordinaire par les départements.

Le défi exceptionnel auquel nous faisons face exige la mobilisation pleine et entière de l'Etat et des collectivités locales et nous oblige chacun à redoubler d'attention pour protéger ceux qui en ont le plus besoin. Je sais pouvoir compter sur votre engagement.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.



Adrien TAQUET